

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 20 JUILLET 2018 A 18H30

L'an deux mil dix-huit, le 20 juillet, à 18 heures 30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

16 juillet 2018

Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Eric Lebourg, Mickaël Quibel, Alain Bodot, Monique Forestier, Julien Hébert, Angélique Letellier, Pascale Moka, Alain Reine

En exercice: 14

Nbre de Conseillers

Absents/Excusés : Mmes et M. Béatrice Creignou, Sophie Dupuis, Ginette Legouez-Delannoy, Isabelle Ridel, Dominique Sancier

Présents : 9

Pouvoir de Béatrice Creignou à M. Alain Bodot
Pouvoir de Isabelle Ridel à Norbert Letellier
Pouvoir de Ginette Legouez-Delannoy à Eric Lebourg

Votants : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur Eric Lebourg

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. Acquisition foncière – Terrain de Monsieur PATE
3. Choix du cabinet de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du terrain acquis
4. Questions diverses

1. Adoption du compte-rendu du vendredi 29 juin 2018

Monsieur le Maire revient sur différents points du compte-rendu :

- Commerce : Monsieur Letellier expose qu'il a trouvé des panneaux amovibles pour délimiter le bar de l'épicerie, comme demandé par Monsieur Yennec.

- Signalétique verticale : Comme décidé lors du dernier conseil, un deuxième devis pour la signalétique verticale a été demandé à l'entreprise Euroflex. Il est beaucoup moins onéreux que celui de l'entreprise Kangourou. Il se monte à 7 157,04 € TTC. Monsieur Letellier travaille encore sur différents points et une présentation de l'ensemble sera faite lors d'un prochain conseil. Monsieur Hébert demande s'il a été demandé une participation aux entreprises pour que celles-ci apposent leur logo. Monsieur le Maire répond par la négative. L'idée du logo paraissait difficile pour Euroflex. Celui-ci va encore se renseigner sur les différentes possibilités.

- Logement au-dessus du commerce : Le SDIS a donné son accord pour la location du logement au-dessus du commerce. Monsieur le Maire à donner les clés à Madame Ionas, collègue de Monsieur Lhaïba, pour que celle-ci puisse commencer à travailler dans

l'appartement, pour une installation définitive au 01 août prochain. Des travaux restent à la charge de la commune :

- une fenêtre anti-feu avec un retard d' ½ heure au pignon
- un placo anti-feu avec un retard de 2 h sur la partie commerce
- pose d'un anti-fumée

La mairie a jusqu'au printemps prochain pour effectuer les travaux

- Implantation de bâtiments sans demande d'autorisation d'urbanisme : Les personnes concernées vont bientôt se présenter en mairie pour récupérer les documents administratifs.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Monsieur Lebourg revient sur le jour de la Saint Eloi et sur ce que Monsieur le Maire a écrit dans le compte-rendu : « *A la demande de la presse, il a invité les élus à figurer sur la photo mais les élus municipaux ne se sont pas sentis concernés* ». Il trouve la phrase inadéquate, celle-ci ne reflète pas le sentiment d'oubli qu'on ressentit les conseillers à ce moment là, Monsieur Letellier n'a pas eu un regard dans leur direction. Madame Letellier ajoute que, en lisant cette phrase, les habitants vont penser que les conseillers en question se désintéressaient totalement de ce qui se passait devant eux et elle regrette profondément que les gens puissent croire qu'il y a des tensions au sein du conseil municipal.

Monsieur Hébert pense qu'il y a eu ce jour là un quiproquo, tout simplement.

Monsieur le Maire demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **la majorité des voix (2 contres dont 1 pouvoir, 2 abstentions)**

2. Acquisition foncière – Terrain de Monsieur PATE

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'est entretenu plusieurs fois avec Monsieur PATE et Monsieur Delalandre, le géomètre, pour l'acquisition d'un terrain derrière la salle des 12 étoiles d'Or.

Les propriétaires ont proposé la vente de ce terrain pour une valeur de 65 000 euros, les frais de géomètre se scindant entre les deux parties, les frais de notaire sont pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des Membres présents

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour acquérir ce terrain pour la somme de 65 000 euros et signer les pièces afférentes au dossier

3. Choix du cabinet de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du terrain acquis

Monsieur le Maire expose que le Conseil vient de voter pour l'acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur PATE, situé derrière la salle des Douze Etoiles d'Or.

Il est question d'acquérir du foncier pour créer un nouveau cimetière et d'y implanter un parking arboré avec voirie pour desservir la salle des 12 Etoiles d'Or et le stade.

Pour ce faire, la commune a besoin de faite appel à un bureau d'études.

Monsieur Letellier propose le cabinet V3D avec qui la commune a déjà travaillé sur plusieurs dossiers et qui apporte toute satisfaction.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des Membres présents

VOTE pour la création d'un nouveau cimetière et l'implantation d'un parking arboré avec voirie pour desservir la salle des 12 Etoiles d'Or et le stade

VOTE pour que le cabinet d'études V3D travaille sur l'aménagement du terrain acquis

AUTORISE Monsieur le Maire a signé les commandes et avenants à intervenir à cet effet

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR, au titre du F.A.L. ainsi qu'auprès du Conseil Général

AJOUTE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 de la commune d'Ambrumesnil et que la dépense sera supportée par celui-ci

4. Questions diverses

- Monsieur Letellier expose qu'il a demandé à Madame Sviatlana Vertsinskaïa de lui proposer une idée de fresque sur les panneaux en bois qui se trouvent à gauche de la porte d'entrée de la salle du Parvis, là où est implanté le défibrillateur. Les travaux devraient avoir lieu en août.
- Madame Moka demande s'il est question de remplacer les tableaux qui se trouvent à l'intérieur de la salle du Parvis. Monsieur Quibel ajoute qu'il avait été question d'un projet avec les enfants mais que celui-ci n'avait pas abouti. Monsieur le Maire propose de voter ce projet lors d'un prochain conseil. Une demande sera faite à Madame Vertsinskaïa.

L'ordre du jour étant épuisé à 21h15, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.